

Conseil CPAS du jeudi 28 mars 2024 à 19h30

Le président du Conseil du CPAS vous invite à la réunion mensuelle qui se tiendra le jeudi 28 mars 2024 à 19h30 dans la salle du conseil de l'AC De Voor..

Ordre du jour

Séance publique

Affaires générales/administratives

1. Questions des conseillers

Les conseillers peuvent poser des questions en dehors de l'ordre du jour du conseil. La réponse est donnée par le président ou par les membres du Bureau permanent.

2. **Prise de connaissance de l'approbation de l'ajustement du plan pluriannuel 2020-2025 en date du 21 décembre 2023**

Le 22 janvier 2024, la mise à jour du plan pluriannuel 2020-2025 du 21 décembre 2023 a été approuvée par l'autorité de tutelle. Le conseil est invité à prendre connaissance de la décision d'approbation.

3. **Adaptation de la réglementation sur la participation socioculturelle**

Le règlement relatif à la participation socioculturelle est modifié. Le Conseil de CPAS est invité à approuver les adaptations.

4. **AG - ELZ ZOLim - 20 mars 2024 - ratification**

L'Assemblée générale d'ELZ ZOLIM a eu lieu le 20 mars 2024, la décision du Bureau permanent du 7 mars doit être ratifiée par le Conseil du CPAS

Séance à huis clos

Affaires générales/administratives

5. **Notification Bureau Permanent**

Le conseil prend acte du Bureau Permanent du 25 janvier, 8 février, 27 février et 7 mars 2024.

6. **Rapport sur la gestion des débiteurs 2023 CPAS Fourons**

Le rapport sur la gestion des débiteurs 2023 du CPAS est soumis au conseil conformément à l'article 177 du décret sur les administrations locales.

Salutations collégiales,

Hilde Broers

Président